





## NATIONAL

### Des mesures fortes pour maîtriser la facture d'énergie : le bouclier tarifaire et le chèque énergie exceptionnel

#### Bouclier tarifaire : contenir les prix du gaz et de l'électricité



Le bouclier tarifaire a été mis en place progressivement par l'État depuis la fin de l'année 2021 et a été prolongé pour l'année 2023. L'objectif est que tous les ménages soient protégés par le bouclier tarifaire durant la période de hausse exceptionnelle des prix de l'énergie.

#### 2021/2022

	Quel bouclier tarifaire ?	Qui en bénéficie ?
 GAZ	<b>Gel des prix du gaz</b> au niveau d'octobre 2021 <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les <b>clients particuliers</b> en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• offre TRV</li> <li>• offre de marché indexée sur les TRV</li> <li>• offre de marché à prix fixe (depuis le 1<sup>er</sup> septembre)</li> </ul> </li> <li>&gt; Les ménages en <b>habitat collectif</b></li> </ul>
 ELEC	<b>Plafonnement de la hausse du prix de l'électricité à 4% en moyenne</b> depuis le 1 <sup>er</sup> février 2022 <sup>(1)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les <b>clients particuliers</b> en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• offre TRV</li> <li>• offre de marché</li> </ul> </li> </ul>

<sup>(1)</sup> Prix de référence du bouclier tarifaire : Tarifs Réglementés de Vente (TRV) gaz et électricité.

#### Et pour 2023 ? <sup>(2)</sup>

	Quel bouclier tarifaire ?	Qui en bénéficie ?
 GAZ	<b>Limitation de la hausse des prix à 15 %</b> pour le gaz (au 1 <sup>er</sup> janvier) et pour l'électricité (au 1 <sup>er</sup> février) <sup>(3)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les <b>clients particuliers</b> en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• offre TRV, gaz et électricité</li> <li>• offre de marché</li> </ul> </li> <li>&gt; Les ménages en <b>habitat collectif</b></li> </ul>
 ELEC		

<sup>(2)</sup> Source : conférence de presse du gouvernement du 14/09/22 sur la situation énergétique.

<sup>(3)</sup> Prix de référence du bouclier tarifaire : Tarifs Réglementés de Vente (TRV) gaz et électricité.

### Hausse moyenne des factures pour les ménages en 2023



CHAUFFAGE AU GAZ



CHAUFFAGE À ÉLECTRICITÉ

env. + 25 € par mois \*

au lieu de 200 €

env. + 20 € par mois \*

au lieu de 180 €

Source : conférence de presse du gouvernement 14/09/22 sur la situation énergétique.

\* Calcul sur la base de la consommation moyenne des ménages se chauffant au gaz ou à l'électricité.



## Chèque énergie exceptionnel : protéger les plus vulnérables

Un chèque énergie exceptionnel de 100 ou 200 € sera envoyé par l'État à 12 millions de ménages entre mi-décembre 2022 et fin janvier 2023.

Aucune démarche n'est à réaliser par les bénéficiaires : l'envoi est automatique.

**Le montant du chèque varie en fonction du Revenu Fiscal de Référence et de la composition du ménage en Unités de Consommation (UC) :**

- Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : 200 €
- Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : 100 €

Si le ménage a déjà demandé la **préaffectation** de son chèque énergie (y compris en 2022), cette demande a été prise en compte pour le chèque énergie exceptionnel.



**L'État a également prévu la distribution d'un chèque énergie exceptionnel Opération fioul**, pour près de 1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes, de 200 € pour les 20 % de revenus les plus faibles et de 100 € pour les 30 % de revenus suivants.

Enfin, un **chèque énergie exceptionnel « bois »** vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), mais ses modalités restent à préciser.

**Tous ces chèques sont cumulables et seront utilisables pour toutes les énergies** : les bénéficiaires pourront tout à fait envoyer ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.

Tous les renseignements utiles sur le chèque énergie sont disponibles sur le site :

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

0 805 204 805 (service & appel gratuits)



## TRÊVE HIVERNALE

### Maintenir le chauffage et l'eau chaude lorsque les températures baissent

Chaque année, les fournisseurs d'énergie ne peuvent interrompre la fourniture d'électricité ou de gaz naturel de leurs clients pour un impayé du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars** de l'année suivante. Cette trêve hivernale prend fin le 1<sup>er</sup> avril. En 2020 et 2021, la trêve avait été prolongée compte tenu de la crise sanitaire.

En cas d'impayés de factures d'électricité, **EDF a décidé de ne plus couper** l'alimentation de ses clients particuliers, mais procède à une limitation de puissance à 1 kVA.

Durant la trêve hivernale, **EDF, de sa propre initiative, rétablit à la puissance souscrite** les clients bénéficiant d'une aide sociale et ayant fait l'objet d'une réduction de puissance avant l'entrée de trêve.

Toute l'énergie consommée durant cette période hivernale reste due : pour éviter une aggravation de la dette énergétique des ménages fragiles, nos Conseillers Solidarité sont mobilisés pour préparer avec vous la sortie de trêve et trouver les meilleures solutions pour accompagner ces ménages.





## EN DIRECT DE VOS RÉGIONS

### OUEST

#### L'engagement fort du CCAS du Mans dans la lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité pour le CCAS de la ville du Mans et EDF. Le 27 octobre dernier, les deux partenaires ont reconduit la convention de partenariat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. L'objectif est de promouvoir les économies d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique.

L'action avec le CCAS du Mans vise à détecter les logements énergivores et ainsi faire connaître aux occupants les modalités existantes en matière de rénovation de l'habitat et d'aide financière. Pour réaliser cette mission, le CCAS a mis en place une plateforme intitulée Energiqu'Mans à disposition

des locataires ou propriétaires manceaux qui rencontrent des difficultés liées à cette problématique. Des travailleurs sociaux du CCAS du Mans recherchent et analysent l'origine des fortes consommations constatées suite à une demande d'aide financière d'un particulier. Selon l'origine, ils orientent le particulier vers des dispositifs d'amélioration habitats existants après la réalisation du diagnostic thermique, financé par le CCAS, ou simplement identifiée avec le particulier les sources d'économies possibles en appliquant certains écogestes dans la maison.

Cette action est financée grâce au budget préventif du Fonds de Solidarité Logement

pour lequel EDF, en étroite coopération avec le Conseil Départemental, apporte un soutien financier de 8000 €.



De gauche à droite : Daniel Pina, Directeur du Développement territorial EDF sur les Pays de la Loire, Frédéric Thébault, Directeur Commerce Ouest, Stéphane Le Foll Maire du Mans et Yves Callipe, Président du CCAS du Mans.

#### La formation des travailleurs sociaux aux « Questions Énergétiques » : une priorité portée par les CCAS de Bayeux et de Flers

En 2021, les CCAS de Bayeux et de Flers ont gagné le prix des AML (Appels à Manifestation d'Intérêt) lancés par l'ACTAS, l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale, soutenus par EDF, sur la thématique de la précarité énergétique.



Pascal Bastide, Correspondant solidarité d'EDF lors d'une animation de sensibilisation aux éco-gestes à Alençon.

Le projet a consisté à organiser des journées de sensibilisation des professionnels de l'action sociale sur les questions énergétiques dans les trois départements ex-Bas-Normands, (la Manche, le Calvados et l'Orne). Six journées complètes ont été organisées sur le territoire permettant de sensibiliser près de 200 professionnels et élus de l'action sociale.

Le contenu des interventions s'est articulé autour de la situation actuelle d'augmentation des prix de l'énergie (expliquer ce contexte inédit et la mise en place des mesures d'aides comme les chèques énergies exceptionnels et le bouclier tarifaire) et les écogestes à mettre en oeuvre dans son lo-

gement pour diminuer sa consommation et ainsi réduire sa facture d'énergie.

Le succès de ces journées réside à la fois dans la qualité des nombreux intervenants (CDHAT, SOLiHA, CPIE Vallée de l'Orne, 7 vents du Cotentin, INHARI et les Correspondants Solidarité d'EDF) et les conseils très opérationnels donnés pour modifier ces comportements de consommation dans le logement. « Ces rencontres ont permis également de créer du lien entre tous les professionnels de l'action sociale qui ne se connaissaient pas, mais qui travaillent sur le même territoire et sur les mêmes sujets » témoigne Pascal Bastide, Correspondant Solidarité d'EDF et intervenant lors ces journées.

### EST

#### Forum Solidarité Est : l'union fait la force !

**Participatif, constructif, innovant ! Voici les points forts du Forum Solidarité d'EDF pour la soixantaine de participants à Reims le 17 novembre.**

Venus de toute la région Grand Est, les responsables FSL, directeurs de CCAS ou d'associations, rencontrent des problématiques similaires : baisse de fréquentation suite au Covid, de nouveaux publics précaires ignorant les aides disponibles ou qui n'osent pas pousser la porte des services sociaux ! C'est pour cette raison qu'EDF a organisé cette rencontre interdépartementale afin de réunir les différents acteurs.

« Pour ces nouveaux publics, une adaptation de l'accueil et des prises en charge est nécessaire ». C'est un des témoignages que nous retiendrons des deux tables rondes de la matinée animées par Nadège Hubert, jour-

naliste régionale. Une posture « aller vers » s'est imposée pour imaginer de nouveaux terrains d'échanges afin de ne pas laisser sombrer ces nouveaux travailleurs précaires. Comme par exemple cette initiative du Département de la Moselle d'aller à la rencontre des parents restés à discuter le matin devant l'école une fois la cloche sonnée.

Tournons-nous vers l'avenir, échangeons, créons ensemble. Tel était le programme des ateliers co-créatifs de l'après-midi.

**Trois thématiques de travail afin d'imaginer de nouvelles solutions d'accompagnement :**



- Les grosses dettes, comment les anticiper, les gérer ?
- Les nouveaux précaires et le non-recours aux droits.
- Prévenir la précarité énergétique des jeunes.

La diversité des participants a contribué à faire émerger des dizaines d'idées inattendues, d'envisager des actions avec de nouveaux partenaires et de favoriser le rapprochement de tous les acteurs au service de la lutte contre la précarité énergétique. Nul doute que ce forum marque le début de nombreux projets...



## Des animations avec Kezadom, kezako ?



Pour aider les ménages à faire des économies d'énergie et comprendre les enjeux du développement durable, Nabil MAACH, Correspondant Solidarité Franche-Comté, anime tout au long de l'année des ateliers ouverts à tout type de public. Grâce au dispositif Kezadom mais également à la

MAEM Box (*Mon Appartement Eco Malin*), les participants s'approprient les écogestes du quotidien pour mieux et moins consommer. Pour aller plus loin dans la maîtrise et la compréhension des consommations, Nabil présente également les outils numériques d'EDF, tels que l'espace client, l'outil e-équilibre et l'application pour smartphone EDF&Moi. L'utilisation de ces outils numériques permet, par exemple, de suivre sa consommation d'électricité à l'heure ou de la comparer avec des foyers similaires et de

bénéficier de nombreux écogestes afin de réduire le montant de sa facture d'électricité.

Ces ateliers sont essentiellement proposés dans le cadre de partenariat avec les Conseils Départementaux et le dispositif du Fond de Solidarité Logement, mais peuvent être aussi proposés à d'autres partenaires intéressés par cette démarche. Cet automne, cinq animations ont eu lieu sur le territoire Franc-comtois réunissant une soixantaine de participants.

**Kezadom® est un dispositif pédagogique pour sensibiliser les familles à « vivre bien chez soi ». Grâce à différents ateliers concrets, les participants sont amenés à se poser des questions sur les économies d'énergies et les enjeux liés au développement durable. L'outil aborde un grand nombre de problématiques telles que l'usage de l'eau domestique, l'air intérieur, le chauffage, l'électricité,... Cette approche ludique rend le public acteur de sa découverte.**

## GRAND CENTRE

### Rencontre avec les élus locaux pour parler de la crise énergétique

**Le 17 novembre à Sainte, EDF a organisé une réunion d'information auprès des élus de l'association des Maires de Charente-Maritime pour parler de crise et de ses conséquences pour les collectivités locales.**

Lors de cette rencontre, trois thèmes principaux ont été abordés :

- Mieux comprendre la crise pour être en capacité de répondre à ses administrés et aux entreprises de sa commune.
- Les solutions pour mieux consommer afin de contrôler les dépenses de la collectivité.
- L'accompagnement des administrés en précarité énergétique en période de crise. Anne Forge, Correspondante Solidarité, a présenté les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique proposés par EDF, ainsi que l'ensemble des ateliers qu'elle anime pour les bénéficiaires, associations et travailleurs sociaux des communes : les écogestes, l'utilisation des outils numériques, le chèque énergie et la compréhension de la facture.

Cette réunion, organisée sur l'initiative de Pierre-Yves Maureau, Directeur du Développement Territorial Poitou-Charentes d'EDF, et de Jacky Quesson, Président de l'Association des Maires de Charente-Maritime

(AMF 17), a suscité un vif intérêt auprès des 40 élus présents. Le Président de l'Association des Maires a souhaité organiser une 2<sup>ème</sup> réunion à La Rochelle programmée au vendredi 16 décembre.



Les maires participant aux débats.



Jacky Quesson Président de l'AMF 17, et Pierre-Yves Maureau, Directeur du Développement Territorial d'EDF, exposent la situation énergétique aux élus.

## AUVERGNE RHÔNE ALPES

### La signature numérique des conventions : c'est simple, rapide et sécurisé !

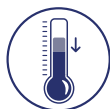
Depuis le mois de juin 2022, le Pôle Solidarité propose aux professionnels de l'action sociale (CCAS, Mairie, Associations...) la signature numérique des conventions d'accès au portail PASS grâce au service SAYGO (Sign As You Go) d'EDF.

Cette signature électronique, reconnue légalement, permet de sécuriser la relation avec le partenaire. Elle limite l'impact écologique d'impression papier et d'envoi de fichiers volumineux par mail.





Pour vous et pour tous, pensez aux gestes utiles !



Je baisse



J'éteins



Je décale

Retrouvez tous les gestes utiles sur  
[particulier.edf.fr/gestesutiles](http://particulier.edf.fr/gestesutiles)

Ou flashez ce Qr code



Les équipes des  
Pôles Solidarité d'EDF

*vous souhaitent de Joyeuses  
Fêtes de fin d'année*